

CREW NETTOYANT POUR DOUCHES, BAIGNOIRES ET CARREAUX HC - SOLUTION DILUÉ

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie Santé Réactivité Danger spécifique 0 1 0 0	Hazardous Material Information System (HMIS)	<table><tr><td>Santé</td><td>1</td></tr><tr><td>Risques d'incendie</td><td>0</td></tr><tr><td>Réactivité</td><td>0</td></tr></table>	Santé	1	Risques d'incendie	0	Réactivité	0
Santé	1								
Risques d'incendie	0								
Réactivité	0								
Vêtements de protection	Aucun requis	Apparence	Rouge. Liquide Voir la Section 9. ATTENTION: Peut irriter modérément les yeux. Peut irriter modérément la peau.						

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	CREW NETTOYANT POUR DOUCHES, BAIGNOIRES ET CARREAUX HC - SOLUTION DILUÉ	Code	114608D
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Le produit de nettoyage.	PMS#	Non disponible.
FTSS#	114608/2-DIL	Date de validation	12/17/2002
Siège social aux É.U.	Johnson Wax Professional 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.jwp.com	Siège social au Canada	Johnson Wax Professional 100 Matheson Blvd. East, Suite 203 Mississauga, Ontario L4Z 2G7 Phone: (905) 755-0913 or (888) 746-5971
Date d'impression	12/17/2002	Remplace	3/14/2002.
En cas d'urgence	(800) 851-7145		

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Acide phosphorique	7664-38-2	1-5	TWA: 1 STEL: 3 (mg/m ³) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 1 STEL: 3 (mg/m ³) de ACGIH (TLV) [États-Unis] Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 1530 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 2740 mg/kg [Lapin].
Eau	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Sans Objet.

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Contact avec les yeux. Contact avec la peau Inhalation.
Effets aigus potentiels sur la santé	
<i>Yeux</i>	Peut irriter modérément les yeux.
<i>Peau</i>	Peut irriter modérément la peau.
<i>Inhalation</i>	Inconnu.
<i>Ingestion</i>	Inconnu.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Inconnu.
Voir Information toxicologique (section 11)	

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Ingestion	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	Aucune.
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Inconnu.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.
Protection personnelle	
Yeux	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Mains	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Respiratoire	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Pieds	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Corps	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide
Odeur	Poudre.
Couleur	Rouge.
pH	1 à 2 [Acide.]
Point d'ébullition/condensation	100°C (212°F)
Point de fusion/congélation	0°C (32°F)
Solubilité dans l'eau	Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Eviter de mélanger avec: Produits chlorés. Ne pas meler avec tous produits chimiques sauf il y est indique sur l'etiquette.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Inconnu.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	---

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT	Non réglementé
TDG Classification	Non réglementé

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Acide phosphorique
CWA (Clean Water Act) 311: Acide phosphorique
CERCLA : Substances dangereuses: Acide phosphorique

état New Jersey - Liste des déversements: Acide phosphorique
New Jersey: Acide phosphorique
Massachussetts - Liste des déversements: Acide phosphorique
Massachussetts RTK: Acide phosphorique
Pennsylvanie RTK: Acide phosphorique

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Règlements canadiens

NPRI canadien NPRI canadien: Acide phosphorique.

SIMDUT Classification Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

Symbole du SIMDUT

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Suite à la page suivante

**CREW NETTOYANT POUR DOUCHES, BAIGNOIRES ET
CARREAUX HC - SOLUTION DILUÉ****Inventaire des Produits
Chimiques**

Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act - TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires**Autres considérations
spéciales** Non disponible.**Version** 1.02**Avis au lecteur**

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.